REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
9 juillet 2021

Date d'affichage
9 juillet 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi 16 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Beluche, Dubois, Baros
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Garessus

Absents excusés : Mrs. Harmand, Mougin, Lepers, Bonsoir

Procuration : M. Bonsoir à Mme Hernandez

Secrétaire de séance : M. Brun

Public :

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

Délibération n° 2021-23

Convention commune-collège concernant la restauration scolaire

Le bâtiment de restauration scolaire, ouvert à la rentrée 2010, conçu dans le cadre de l'action « Contrat-collèges », prévoyait dès sa conception la mutualisation des besoins du Collège et du service de restauration scolaire de la ville de Montreux-Château.

Au gré des évolutions réglementaires liées à l'exercice de la compétence périscolaire et extrascolaire mais également des besoins de la commune, des conventions successives ont été signées afin de cadrer les modalités de partenariat.

Le collège est en mesure d'accueillir, pour l'heure, en fonction des effectifs du collège, au maximum 88 élèves en un seul service, sachant que la Commune a mis en place, parallèlement, un service de restauration pour les plus petits (maternelle et éventuellement CP) au Mille-Clubs.

Dans ce contexte, il convient de rédiger une nouvelle convention définissant les modalités prévues pour un accueil du premier degré.

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 20 07 2021
Le Maire, Philippe Crépin

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Affèrents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
9 juillet 2021

Date d'affichage
9 juillet 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi 16 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Beluche, Dubois, Baros
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Garessus

Absents excusés : Mrs. Harmand, Mougin, Lepers, Bonsoir

Procuration : M. Bonsoir à Mme Hernandez

Secrétaire de séance : M. Brun

Public :

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

Délibération n° 2021-24

Subventions aux associations

Le Maire présente les demandes reçues de subventions aux associations et partage sur la situation économique liée à la Covid 19 et l'impossibilité (mesures sanitaires) pour les associations d'organiser les manifestations nécessaires à payer les dépenses incompressibles (assurances, entretien, locations, administrative ...).

Dans ce contexte monsieur le maire propose de maintenir les mêmes sommes que l'année passée même si l'activité des associations est restée en sommeil pendant le confinement et redémarre difficilement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Attribue les subventions suivantes :

Nom de l'association	Date de la demande	Montant souhaité en €	Montant accordé en €
FCMC (Football club de Montreux-Château)	15/02/2021 et 24/06/2021	/	1700€
Groupement amical GAG		/	En attente de demande

OSTINATO HARMONIE	05/04/2021	/	500€
LA CHANTELAINE	22/02/2021	300	300€
LE LIEN	12/11/2020	/	300€
ASSOCIATION CHOC MEMORY 39-45		200	En cas de manifestation
LA VIGILENTE (amicale des SP de Montreux Château)		/	1700€
COLLECTIF RESISTANCE DEPORTATION 90		/	En cas de manifestation
LA PECHE	9/07/2021	/	500€
NATURE PECHE ET ENVIRONEMENT			En attente de rencontre avec le président
Souvenir Français			100€
ASS CHASSE COMMUNALE MC	12/07/2021	/	100€
TOTAL			**5200€**

VOTE : 12/12

Associations extérieurs à la commune :

Nom de l'association	**Date de la demande**	**Montant souhaité en €**	**Montant accordé en €**
Banque alimentaire	20/02/2021	/	0
Pep 90	02/02/2021	/	0
Vaincre la mucoviscidose	18/05/2021	/	0
Amf téléthon	05/02/2021	/	0
Association accidentée de la vie	08/12/2021	/	0

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 20107121
Le Maire, Philippe Crépin

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
9 juillet 2021

Date d'affichage
9 juillet 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi 16 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Beluche, Dubois, Baros
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Garessus

Absents excusés : Mrs. Harmand, Mougin, Lepers, Bonsoir

Procuration : M. Bonsoir à Mme Hernandez

Secrétaire de séance : M. Brun

Public :

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

Délibération n° 2021-25

DM n° 1

M. le Maire indique qu'il convient d'opérer une décision modificative en section de fonctionnement afin d'honorer les créances de la piscine au compte 65548.

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
60623/011	Alimentation	Fonc.	D				1 819.98 €	-5 500.00 €	-5 500.00 €
60632/011	F. de petit équipement	Fonc.	D				5 918.90 €	-5 000.00 €	-5 000.00 €
60633/011	F. de voirie	Fonc.	D				0.00 €	-800.00 €	-800.00 €
615228/011	Autres bâtiments	Fonc.	D				5 818.85 €	-5 000.00 €	-5 000.00 €
6232/011	Fêtes et cérémonies	Fonc.	D				7 078.26 €	-5 000.00 €	-5 000.00 €
65548/65	Autres contributions	Fonc.	D				14 541.00 €	20 500.00 €	20 500.00 €
673/67	Titres annulés (exerc.antér.)	Fonc.	D				0.00 €	800.00 €	800.00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
TERRITOIRE DE BELFORT

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 20107121
Le Maire, Philippe Crépin

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
TERRITOIRE DE BELFORT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Affèrents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
9 juillet 2021

Date d'affichage
9 juillet 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi 16 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Beluche, Dubois, Baros
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Garessus

Absents excusés : Mrs. Harmand, Mougin, Lepers, Bonsoir

Procuration : M. Bonsoir à Mme Hernandez

Secrétaire de séance : M. Brun

Public :

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

Délibération n° 2021-26

suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe et création d'un poste d'adjoint technique

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34, suivant lequel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des Emplois.

M. le Maire expose : suite au départ de l'agent technique principal de 2ème classe qui a fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2020, il est nécessaire de nommer un agent technique pour le remplacer dans ses fonctions.

L'agent contractuel qui est en poste, répond favorablement à toutes les qualités requises pour occuper un emploi permanent d'adjoint technique.

Afin de pérenniser cet emploi, et considérant que le poste à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent,

Le Conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE à compter du 1er septembre :

- D'ouvrir un poste de d'adjoint technique territorial au grade d'adjoint technique pour 27/35ème
- D'ouvrir un poste d'adjoint d'animation au grade d'adjoint d'animation pour 8/35ème

- De fermer le poste d'adjoint technique principal 2ème classe 27/35ème.
- Approuve la mise à jour au 16 juillet 2021 du tableau des effectifs,
- Autorise le Maire à sgner tout doument s'y afferent.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 20106121
Le Maire, Philippe Crépin

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

~~~~~

Affèrents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
9 juillet 2021

Date d'affichage
9 juillet 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi 16 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Beluche, Dubois, Baros
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Garessus

Absents excusés : Mrs. Harmand, Mougin, Lepers, Bonsoir

Procuration : M. Bonsoir à Mme Hernandez

Secrétaire de séance : M. Brun

Public :

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

Délibération n° 2021-27

Remboursement à l'association du site médiéval

Remboursement des dépenses concernant l'alimentation, la construction de la cabane, la nourriture et les soins des chèvres communales par les membres de l'association du site Médiéval de Montreux-Château.

L'association du site médiéval présidée par Laurent CONRAD effectue un travail remarquable sur le site depuis des années, et le lieu (en particulier de la chapelle) est de plus en plus prisé par les amateurs d'histoire de calme et de sérénité.

L'implantation de 8 chèvres par le conseil précédent renforce encore d'avantage le cadre bien au-delà de l'aspect utile car en effet elle œuvrent à l'entretien l'été de la motte châtelaine pour redescendre « en plaine » l'automne au sec dans une pâture plus proche des habitation pour le bonheur des passants qui ne manquent pas l'occasion de les saluer.

Les membres de l'association en tout particulièrement Lucien PERRIN et Claude MIGEON ont entrepris la construction d'une cabane et son environnement robuste, pratique, fonctionnelle qui permet de les protéger pendant les périodes froides et désormais un cornadis (espère de râtelier qui permet d'immobiliser les animaux plus facilement lors de vaccination pas exemple) vient d'être installé pour faciliter les interventions des services vétérinaires.

Les animaux appartenant à la commune il convient de rembourser à l'association l'ensemble des achats de matériaux et fournitures pour les animaux qui ont été avancés par la trésorerie de l'association.
~~~~~

A savoir : Voir ci-dessous la somme de 1625,97 €

DEPENSES	SOMME
Achats de divers matériaux pour la nouvelle cabane	**1030,01€**
Achats divers pour les chèvres, litière et vermifuge	**174,42€**
Produits d'entretien pour le bois de la cabane	**421,54€**
TOTAL	**1 625 ,97€**

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 20/07/21
Le Maire, Philippe Crépin

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE DE MONTREUX-CHATEAU
TERRITOIRE DE BELFORT

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUX-CHATEAU

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part à la délibération
11	15	12

Date de la convocation
9 juillet 2021

Date d'affichage
9 juillet 2021

Objet de la Délibération

SEANCE du 16 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un et le vendredi 16 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'honneur sous la présidence de Mr Crépin Philippe,

Présents : Mmes Garniaux, Mathieu, Hernandez, Beluche, Dubois, Baros
Mrs. Crépin, Brun, Beluche, Beaufrez, Garessus

Absents excusés : Mrs. Harmand, Mougin, Lepers, Bonsoir

Procuration : M. Bonsoir à Mme Hernandez

Secrétaire de séance : M. Brun

Public :

Préfecture du Terr. de Belfort
23 JUIL. 2021
Service Courrier

Délibération n° 2021-28

Offre de prêts bancaires

La commune dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase doit contracter deux prêts.

Trois organismes bancaires ont répondu à notre demande avec les conditions suivantes :

- 450000€ sur 15 ans à taux fixe. Offre la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel : 0,85 %.
- Prêt relais de 285000€ sur 2 ans. Offre la plus intéressante est celle du Crédit Mutuel : 0,38 % fixe.

Vote : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Montreux-Château, les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire, Philippe Crépin

Rendu exécutoire par affichage et
Envoi en Préfecture le 20/07/21
Le Maire, Philippe Crépin